

## DÉLIBÉRATION n° 2023/034

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Claude SUBIAS, Maurine FOSSAT à Robert MONZANI, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET** : Budget Peyrehitte III - Affectation des résultats 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

### 1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 108 050,17 €
RECETTES	1 108 050,17 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>

Résultat antérieur	-0,03 €
<b>Résultat cumulé à affecter</b>	<b>-0,03 €</b>

### 2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 189 268,77 €
RECETTES	1 098 654,93 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>-90 613,84 €</b>

Résultat antérieur	- 129 273,75 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 219 887,59 €</b>

- après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

Décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

**INSCRIPTIONS BUDGET 2022**

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	<b>219 887,59 €</b>
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	<b>0,03 €</b>

Le secrétaire,

*Zekmcespio*  


Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 14 mars 2023